

**RAPPORT NARRATIF FINAL
PROGRAMME CONJOINT F-OMD**

Organisme(s) de l'ONU participant au programme	Secteur(s)/Domaine(s)/Thème(s)
<i>PNUD, OIM, UNFPA, ONUFEMMES, UNESCO</i>	Réduction de la pauvreté au travers de la prévention des conflits et le renforcement des moyens de subsistance

Titre du programme conjoint	Numéro du programme conjoint
Prévention des conflits et cohésion sociale par le biais de l'autonomisation des communautés locales et le renforcement des capacités institutionnelles	1977

Coût du programme conjoint [Répartition – le cas échéant]	Programme conjoint HAITI
[Contribution du Fonds) : USD 7,000,000	Région(s) : Nord (NE), Nord-Ouest (NO), Artibonite (A), Ouest (O), Sud (S)
Contribution du Gouvernement : USD 0	Gouvernorat(s) : Ouanaminthe (NE), Port-de-Paix (NO), Gonaïves et Saint-Marc (A), Cayes/Aquin (S), Port-au-Prince (O)
Contribution de base de l'agence : Autres : MFA Norvege USD 828,272	District(s) Quartiers vulnérables des villes concernées
TOTAL : USD 7,828,272	

Évaluation finale du programme conjoint	Chronologie du programme conjoint
Evaluation finale réalisée Oui X Non <input type="checkbox"/>	Date de départ prévue à l'origine <i>18 décembre 2009</i>
Rapport d'évaluation joint Oui X Non <input type="checkbox"/>	Date de fin <i>18 juin 2013</i>
Date de livraison du rapport final	

Ministères techniques et/ou autres organisations (OSC, etc.) participant à l'exécution
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) / Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) / Commission nationale de coopération avec l'UNESCO / Université d'Etat d'Haïti / Mairies / ONG et Associations Nationales / OCB

Instructions de mise en forme du rapport :

- Numéroté les sections et paragraphes comme indiqué ci-dessous.
- Mettre en page l'ensemble du document en utilisant la police suivante : 12 pt, Times New Roman.

I. OBJECTIF

- a. Introduire brièvement le contexte socio-économique et les problèmes de développement abordés par le programme.

Haïti en adoptant les déclarations sur les Objectifs du Millénaire pour le développement s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre des politiques pouvant lui permettre d'atténuer les problèmes politiques et socioéconomiques auxquels le pays fait face d'ici l'année 2015.

Haiti est placé parmi les pays à faible développement humain, le plus faible en Amérique latine et dans la Caraïbe. Dans son dernier rapport de développement humain, le PNUD place Haiti au 161e rang sur 186 dans son Indice de développement Humain (IDH : 0,452)¹. Plus de 77% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté alors qu'une mince frange de la population recoit la majeure partie des revenus du pays².

Haïti est caractérisé par une longue transition démocratique qui dure depuis la chute du régime duvaliériste (1986) et qui n'a toujours pas permis la mise en œuvre des institutions prévues par la Constitution de 1987. Les élections présidentielles de 2010 ont eu lieu dans un contexte difficile et accompagnée de nombreuses incertitudes. La passation du pouvoir s'est fait de façon démocratique et c'est un élément particulièrement positif pour le pays. Néanmoins, la configuration politique actuelle implique un jeu de négociations particulièrement délicat entre le parti du président de la République, qui n'a pas d'assise politique ancrée, et les partis politiques traditionnels qui n'ont pas de discipline politique fermement installée.

En plus de l'instabilité sociopolitique, Haïti est fortement sujet à des aléas environnementaux qui viennent aggraver la situation déjà précaire du sous-développement du pays. L'économie haïtienne, essentiellement agricole, a été fortement affectée par une succession de chocs (crise alimentaire, ouragans de 2008 ayant détruit 60% des récoltes et des infrastructures, crise économique mondiale) mais avait néanmoins réussi à enregistré une croissance positive de 2,9% en 2009. Cependant, le séisme qui a frappé l'île en janvier 2010 a ravagé le pays : plus de 220,000 personnes ont péri dans les décombres, 2,3 millions de personnes sont devenues sans-abris, et les pertes économiques et financières ont été estimées à 10 milliards de dollars américains (soit 120% du PIB). Les grands équilibres économiques ont néanmoins pu être préservé, grâce au programme de stabilisation mis en place depuis 2005 et aux aides internationales massives.

Le Plan d'action pour le relèvement et le développement national élaboré après le séisme du 12 janvier 2010 met en avant la création de pôles décentralisés de croissance économique, la réduction des vulnérabilités aux catastrophes naturelles, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le renforcement des institutions.

Le Programme Conjoint pour la Prévention des conflits et cohésion sociale par le biais de l'autonomisation des communautés locales et le renforcement des capacités institutionnelles (PCCS) s'inscrit initialement dans un climat de consolidation de la stabilité et de la paix en Haïti afin de permettre que le pays progresse vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Avec le tremblement de terre, le PCCS a continué de travailler vers cet objectif par le biais du renforcement de la cohésion sociale dans les villes périurbaines sélectionnées.

¹ <http://hdr.undp.org/fr/>, Rapport sur le développement Humain 2013. (La République dominicaine a un IDH de 0,66).

² Avec le Brésil et la Colombie, Haïti constitue le triangle des trois pays les plus inégaux de la région, elle-même la région la plus inégale au monde.

Son objectif principal est de réduire les crises et conflits violents qui font d'Haiti un pays bousculé de manière chronique par des phénomènes de violence volatiles, mal compris et mal gérés.

Il a donc pour but de lutter contre la violence dans les villes périurbaines cibles du programme au travers d'une approche pluridimensionnelle et novatrice qui consiste à mettre en œuvre des activités de prévention et réduction de la violence sur la base d'un diagnostic fiable et validé par les communautés concernées.

Concrètement, le PCCS préconise une approche empirique et communautaire à deux volets axée sur la prévention et la réduction de la violence : (1) intervenir sur le plan communautaire, par l'établissement de structures d'analyse, de dialogue et d'alternatives concrètes à la violence et (2) sur le plan national, par le renforcement des capacités de collecte de données, d'analyse impartiale et de politiques de réponse. A ce titre, le programme allie la participation et l'engagement communautaire au renforcement des capacités en termes d'analyse et de réponses à ce phénomène complexe, et ce tant aux niveaux local que national.

- b. Établir une liste des impacts et des résultats attendus du programme conjoint en conformité avec la version finale approuvée du Document de programme conjoint ou à défaut, avec la dernière version agréée.

b- Deux produits principaux étaient attendus :

- (i) les communautés ciblées en leur donnant une assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans multidimensionnels de réduction de la violence et ;
- (ii) Un Observatoire National de la Violence et l'établissement de dispositifs durables d'analyse et de réponse aux facteurs et symptômes de la violence et des crises.

Ces produits devaient être accompagnés d'un ensemble de produits concrets suivants:

Produit 1: Le renforcement des capacités de gouvernance locale de prévenir et réduire la violence, y compris la violence basée sur le genre, dans cinq communautés sélectionnées

- ⊙ **Résultat prévu 1**: Elaboration de plans de réduction de la violence et fourniture d'opportunités socioéconomiques aux jeunes à risque

Ce résultat global se décline initialement en deux résultats principaux : 1) la préparation de plans de réduction de la violence sur la base des besoins identifiés par les communautés vulnérables des villes concernées, 2) la mise en place d'un double volet de création d'opportunités économiques, d'un cote les projets communautaires à haute intensité de main d'œuvre visant la stabilisation des communautés, et de l'autre des initiatives de plus long-terme visant à appuyer des jeunes microentrepreneurs via la formation technique et l'accès au micro-crédit.

Ce dernier résultat a pris une envergure très importante au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme conjoint, laquelle importance grandissante a été validée par le Comité Directeur du programme. En plus des projets de réhabilitation d'infrastructures communautaires et de la formation technique, et en lieu et place de l'activité de microcrédit, une stratégie plurielle de création d'opportunités économiques a été établie. La stratégie de mise en œuvre n'a toutefois pas modifié le résultat attendu.

Ainsi, l'activité de liée au renforcement des associations de micro-finance a été modifiée afin de répondre aux problématiques soulignées dans l'étude des opportunités économiques, et notamment la nécessité de faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes formés

Cette dernière inclut des activités de placement de jeunes en entreprise afin de leur donner une expérience professionnelle ou une formation technique (type 'on the job training'), l'appui à l'entrepreneuriat et notamment l'entrepreneuriat féminin (micro-entrepreneuriat), des activités

génératrices de revenus pour des groupes très vulnérables, et notamment des femmes ayant été victimes de violence.

- ◎ **Résultat prévu 2 :** Augmentation de l'accès aux services de base pour les femmes et les filles victimes de violence et mobilisation des communautés contre la violence.

Ce résultat se décline également en deux parties principales constituant une réponse intégrée aux phénomènes de violence : la partie liée aux activités de prévention de la violence et notamment des violences faites aux femmes, et la partie liée à la prise en charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violence. La partie concernant les activités de prévention impliquait notamment des activités de mobilisation communautaire, de sensibilisation et de renforcement des capacités d'associations de jeunes. La deuxième partie concernait le renforcement de centres d'écoute et de la prise en charge médicale des femmes victimes de violence dans les 5 villes cibles du programme.

Produit 2: Le renforcement des capacités nationales et des systèmes pour comprendre les causes et les dynamiques des crises et de la violence et formuler des réponses.

- ◎ **Résultat prévu 3 :** Amélioration de la capacité du gouvernement national de formuler et de mettre en œuvre des réponses traitant des causes et dynamiques de violence

L'obtention de ce résultat devait passer par deux étapes : 1) l'amélioration des mécanismes de collecte et d'analyse de données sur la violence et les crises en Haïti via notamment le renforcement de l'Observatoire national de la violence et de la criminalité, et 2) la formulation de réponses pertinentes à la prévention des crises et de la violence et l'établissement d'un lien renforcé entre le niveau local et le niveau national sur cet aspect en particulier.

- ◎ **Résultat 4 :** Programme conjoint administré et suivi efficacement

Ce résultat implique la coordination et l'administration du projet, ainsi que la préparation des rapports et le suivi et évaluation du projet.

- c. Expliquer la contribution globale du programme conjoint au plan national d'action et ses priorités.

La Programme conjoint a contribué aux plans d'action³ de l'ISF, UNDAF et PSDH au cours de la période 2009-2013. Une contribution du Programme a été de favoriser une amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base, par le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre des politiques sociales et à offrir des prestations de services décentralisés de qualité. Une attention particulière a été portée aux groupes les plus vulnérables et à l'égalité de genre.

Par ailleurs, le PCCS a participé aux efforts de relance et redynamisation de l'économie haïtienne, lesquels ont aussi contribué à la stabilisation des communautés vulnérables. Ainsi, plus de 63,000 personnes, dont 40% de femmes, ont été engagés dans des travaux à haute intensité de main-d'œuvre notamment après le séisme de 2010, incluant les travaux d'irrigation et d'infrastructure communautaire à travers des projets. Le projet a contribué à hauteur de plus de 7,300 personnes avec plus d'une trentaine de projets d'infrastructure.

De plus, la nécessité de faciliter l'accès à l'emploi et aux opportunités économiques pour les jeunes a été une priorité qui s'est de plus en plus affirmée au cours de la période de mise en œuvre du Programme conjoint. Les actions prises pour favoriser cet accès ont été de former les jeunes vulnérables des quartiers des cinq villes ciblées dans des secteurs porteurs, de leur permettre de réaliser des stages dans des entreprises locales et ainsi impulser l'engagement social des entrepreneurs pour le développement de leur communauté. De plus, le PCCS a appuyé des microentrepreneurs des villes cibles, et notamment 478 femmes via des formations et accompagnement.

- d. Décrire et évaluer de quelle façon les partenaires de développement du programme ont collaboré pour atteindre les résultats de développement.

³ ISF, UNDAF et PSDH sont des plans d'action qui sont définis par l'Etat Haïtien conjointement avec le système des Nations Unies pour dégager les priorités nationales en termes de développement économique et sociale.

De nombreux partenariats ont été initiés et établis en vue d'obtenir les résultats attendus du programme et d'assurer leur pérennisation. Ces collaborations ont été développées entre les agences du PCCS, avec les contreparties nationales, entre les partenaires de terrain et les institutions étatiques ou les autorités locales, et entre les partenaires d'intervention et les organisations communautaires.

Partenariat avec les contreparties nationales :

4 partenaires principaux ont accompagné le PCCS tout au long du programme : le MJSAC, le MCFDF, l'Université d'Etat d'Haïti, et la Commission nationale de collaboration avec l'UNESCO. La nature et continuité de ces partenariats ont varié. De façon générale, le partenariat avec les Ministères ont été très importants au niveau local, et plus difficiles au niveau central, alors que les partenariats avec l'UEH et la Commission ont été plus solides au niveau central.

Avec le MJSAC, le partenariat a permis de développer des produits importants de formation et sensibilisation : un module sur l'entrepreneuriat féminin, un module de formation sur la gestion pacifique des conflits pour les agents du Ministère (AMC et Brigadiers Civiques), un manuel de sensibilisation sur les élections et le comportement citoyen. Si cette collaboration a été fructueuse car elle a permis de développer des produits de connaissance importants, elle n'a pas permis d'atteindre des résultats complets. En effet, seul le module de formation sur l'entrepreneuriat féminin a été validé par le Ministère, les deux autres modules sont restés en phase de validation et n'ont donc pu être appliqués avant la fermeture du PCCS. Finalement, le MJSAC aurait dû initialement construire un complexe sportif vers les Cayes mais cette activité n'a pas abouti pour des raisons administratives internes au UNFPA. Au niveau du PNUD, ce partenariat était nouveau et a ouvert de nouvelles pistes de collaboration.

Le partenariat avec le MCFDF dans le cadre du PCCS a été initialement actif au niveau central et s'est réduit en cours de mise en œuvre du projet du fait notamment de changements au sein du Ministère. Les derniers 9 mois du programme ont néanmoins permis de mettre en œuvre un partenariat avec le Ministère qui a notamment abouti au renforcement des Directions Départementales concernées (matériel et formation). Au niveau local, le MCFDF a appuyé le PCCS à plusieurs niveaux : le MCFDF a appuyé le championnat des jeunes femmes entrepreneures en participant aux comités de sélection dans toutes les villes, les Directrices départementales ont travaillé de concert avec les centres d'écoute, et elles ont pour la plupart participé aux ateliers de préparation des plans de réduction de la violence, puis aux comités de sélection et de suivi des projets communautaires.

Le partenariat traditionnel et établi entre l'UNESCO et la Commission nationale de coopération avec l'UNESCO a été très dynamique tout au long du programme. La commission a participé de façon régulière et active aux réunions du Comité Directeur, et a mené l'activité liée à la préparation du guide de gestion des conflits en milieu scolaire.

Enfin, le partenariat avec l'Université d'Etat d'Haïti a été constant tout au long du programme conjoint mais a souffert de certaines incertitudes institutionnelles à partir du départ du deuxième gestionnaire de l'observatoire en octobre 2012. Ces difficultés ont été préjudiciables pour la pérennisation de l'Observatoire et la qualité du partenariat entre le PNUD et l'UEH notamment. En effet, l'accompagnement technique international prévu pour les 9 derniers mois du programme n'a pu permettre le renforcement des capacités de l'Observatoire du fait d'une absence de leadership et d'engagement ferme au niveau de ce dernier. Cette absence a engendré des activités menées directement par le PNUD avec la Police Nationale d'Haïti (mise en place d'un système de collecte des données criminelles standardisé), la non consolidation des capacités au sein de l'Observatoire et le retard dans la publication des produits de l'ONAVC.

Partenariat interagence :

Une des forces du PCCS a été le travail conjoint entre les agences partenaires. Même si la

coordination sur le terrain a été complexe et la plupart des activités menées n'ont pu être suffisamment coordonnées, les activités et actions suivantes montrent l'importance de travailler en interagence sur ce genre de programme.

Les agences partenaires ont travaillé ensemble sur des produits, activités et résultats variés. Parmi ces résultats, on peut citer de façon non exhaustive et à titre d'exemple :

- Organisation conjointe des activités du 21 septembre 2010, 25 novembre 2011, 8 mars 2012 : mobilisation conjointe de partenaires, définition conjointe des activités, slogans et produits de communication.
- 2 agences (UNESCO et PNUD) ont monté conjointement avec l'UEH le programme d'encouragement à la recherche
- La stratégie du pilier de création d'opportunité économique a été définie conjointement entre le PNUD et l'OIM. ONUFEMMES a participé aux discussions sur le volet transversal genre, et aux discussions concernant la mise en place d'AGR dans les centres d'écoute.
- Les activités liées à la prévention de la violence et notamment des violences faites aux femmes et la prise en charge des femmes victimes de violence ont été menées par ONUFEMMES, UNFPA et le PNUD de façon concertée ou conjointe.

Par ailleurs, les agences ont participé à de nombreux processus de gestion ou achat (les rapports semestriels font la liste des processus en question). On peut citer : la participation de plusieurs agences pour la sélection de consultants du PCCS, de firmes et d'accord de microcapital (comité de sélection et évaluation des accords).

Enfin, toutes les agences ont activement participé et appuyé les processus de suivi et évaluation internes et externes, ont revu systématiquement tous les rapports narratifs et financiers préparés, ont appuyé et participé aux ateliers de planification stratégique et l'atelier final d'identification des leçons apprises.

Partenariat et dynamiques entre les partenaires locaux du PCCS :

En général, des dynamiques locales intéressantes se sont installées ou renforcées entre d'une part les acteurs de prise en charge des femmes victimes de violence et d'autre part entre les acteurs locaux et les organisations communautaires (que ce soit pour les projets HIMO ou les projets communautaires issus des priorités identifiées conjointement pour lutter contre la violence dans chacune des villes du programme).

Concernant la prise en charge pluridisciplinaire, les interventions des agences partenaires du programme conjoint se sont complétées pour réaliser la prise en charge holistique des personnes victimes de violence de genre, les centres d'écoute, partenaires d'ONUFEMMES ont réalisé l'accompagnement psychosocial et ont fait la référence médicale vers les partenaires du UNFPA. L'accompagnement légal des survivantes n'a été réalisé que grâce aux fruits de la collaboration existante entre les centres d'écoute communautaires et les autorités locales. Des rencontres ont également été organisées avec les élus locaux en vue de faire le plaidoyer pour la réduction de la violence au sein de leurs communautés respectives. Parmi les structures étatiques collaborant avec les centres d'écoute, le MCFDF, la PNH, les juges et la mairie ont occupé une place de choix.

Les centres d'écoute ont réalisé des activités de manière conjointe avec les autres organisations communautaires de leur localité. Ils ont fait aussi la réplique des sessions de formation reçues dans le cadre de l'intervention du programme conjoint, augmentant ainsi les ressources formées et disponibles au sein des communautés pour la prévention de la violence. De manière générale, les besoins de prévention et de réduction de la violence étant importants, ils ont nécessité les interventions stratégiques communes impliquant les leaders communautaires et les autorités locales dont la PNH.

Concernant les projets de subventions communautaires, des dynamiques de travail se sont instaurées entre les organisations communautaires et les autorités locales, notamment dans les

villes des Cayes et Ouanaminthe, dans une moindre mesure à Port-de-Paix. Cette dynamique n'a pas été réellement présente au niveau de la ville des Gonaïves.

Les Comités de sélection et de suivi des projets communautaires ont permis d'une part aux autorités locales de choisir et orienter les projets subventionnés par les Nations Unies dans le cadre de ce programme, et donc de jouer un rôle de leader, et d'autre part, une dynamique de reddition des comptes entre les organisations communautaires et les autorités locales s'est établie. Finalement, les autorités locales, et particulièrement les mairies, ont participé aux activités des organisations dans les communautés vulnérables. Ceci a permis de renforcer un lien parfois distendu entre les autorités et les communautés.

Finalement, certains partenariats au sein même des projets ont permis d'améliorer les résultats de ces derniers. Par exemple, le partenariat entre le VDH, les associations de jeunes, les directions d'écoles, les VNU recrutés par le PNUD dans chaque ville pour appuyer et suivre les activités, a permis de mieux mettre en œuvre le Projet PIJ (Promotion de l'insertion des Jeunes) aux Cayes, aux Gonaïves et à Ouanaminthe. A travers les Maisons de Jeunes de VDH dans ces trois communautés, le Programme a développé une stratégie d'éducation à la prévention des conflits et à la cohésion sociale par la pratique du sport, la création artistique et l'organisation de débats sur la violence. Environ 1514 jeunes issus d'une quarantaine d'écoles et d'une trentaine d'associations ont été touchés.

II. EVALUATION DES RESULTATS DU PROGRAMME CONJOINT

- a. Faire un compte-rendu des principaux résultats atteints et expliquer toute différence entre les résultats prévus et ceux obtenus. La narration doit être centrée sur la présentation des résultats et illustrer les impacts qu'ont eu les projets pilotes sur les politiques.

La partie ci-dessous reprend l'ensemble des résultats atteints par rapport aux résultats prévus ainsi que les différences d'impact.

Résultat prévu 1 : Elaboration de plans de réduction de la violence et fourniture d'opportunités socioéconomiques aux jeunes à risque

➤ RESULTAT OBTENU 1:

En termes de résultats, sur la base des enquêtes de victimisation réalisées dans chacune des villes du programme conjoint par l'Observatoire national de la violence et de la criminalité, et au travers d'un processus participatif d'élaboration de plans de réduction de la violence (« du diagnostic commun sur la violence et la criminalité à la formulation d'une stratégie d'intervention »), 4 des 5 plans préparés ont été validés par les Mairies, dépositaires principaux de ces plans.

A partir des recommandations de l'évaluation à mi-parcours qui avait identifié le risque que ces documents n'aient pas d'effet entraînant au niveau des communautés, un système de « projets de subventions communautaires » a été monté afin de concrétiser certaines recommandations d'intervention accordées lors de ces ateliers.

Ce processus fait partie des bonnes pratiques et sera plus amplement décrit dans la partie correspondante.

Au niveau de la création d'opportunités économiques, et sur la base des résultats de l'étude sur les opportunités économiques dans chacune des villes cibles du programme, les résultats suivants ont été obtenus :

- Concernant les activités de réhabilitation d'infrastructures communautaires : Plus de 34 projets ont été menés sur l'ensemble des 5 villes, mettant au travail plus de 7,349

personnes pendant au moins 15 jours, dont 2,276 femmes. Les dernières activités communautaires, telles que l'éclairage de petites places publiques aux Gonaïves ou la plantation d'arbres n'ont pas créé de nombreux emplois mais ont permis d'améliorer les conditions de sécurité et de convivialité communautaire et de faciliter l'intégration de personnes handicapées au sein de leur communauté. Ces projets résultent des demandes des communautés auprès du PCCS.

- Les activités de formation professionnelles ont été principalement réalisées par le biais d'une approche novatrice de 'on-the-job training' auprès d'entreprises locales, les autres sous forme d'apprentissage traditionnel de métiers techniques. Au total, 249 jeunes dont 125 femmes ont reçu une formation technique ou professionnelle.
- Ainsi, la diversification des activités s'est faite de la façon suivante :
 - o Volet employabilité : concernant ce volet, le PCCS a travaillé avec 3 chambres de commerce et d'industrie (CCI) dans le but de placer des jeunes dans leur domaine de compétence pendant trois mois auprès d'entreprises et d'organismes locaux. Cette première expérience a donné lieu à l'implantation du concept de « KafouBiznis » (carrefour de business) dans deux CCI. Cet éventail de services (pour chercheurs d'emploi et micro-entrepreneurs) est développé en partenariat avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Ceci permet un nouvel ancrage des activités du projet dans ce domaine et fait partie également de la stratégie de pérennisation des acquis du Programme conjoint et est un résultat qui est venu s'ajouter au cours du projet car celui-ci n'avait pas été conçu pour avoir un impact sur les politiques ou les actions gouvernementales dans le domaine de la création d'opportunités économiques.

Ainsi, 183 jeunes ont été placés via les CCI dans le cadre de ce projet. Des modules de formation en employabilité et en gestion des ressources humaines ont été élaborés dans le cadre de ce projet et sont actuellement revus par le MCI afin d'en faire des produits du Ministère dans le cadre du KafouBiznis.

- o Volet entrepreneuriat : un championnat des jeunes femmes entrepreneures a été monté dans le cadre du PCCS afin de lancer un plaidoyer important pour les femmes entrepreneures du pays tout en assurant leur formation. Au total, 208 femmes issues des quartiers vulnérables du PCCS ont été formées et une organisation de femmes entrepreneures a été montée⁴. Par ailleurs, 85 jeunes ont également reçu une formation en entrepreneuriat. Il est important de souligner également que cette activité a permis aussi au MJSAC de développer un nouvel outil de formation adapté aux jeunes femmes entrepreneures du pays.

Pour que l'accès au microcrédit ait des résultats positifs sur les personnes touchées, il requiert un accompagnement de qualité et prolongé dans le temps. Au moment où les activités économiques ont pu être mises en place, et sans connaître les extensions possibles du programme, il a été jugé difficile de garantir un accompagnement exemplaire. Connaissant les difficultés que les activités de micro-crédit peuvent générer (appauvrissement des bénéficiaires par exemple), il a été jugé plus opportun de travailler dans un maillon manquant pour l'accès à l'emploi, qui est la première expérience professionnelle.

Finalement, il est intéressant de noter que l'ensemble des communautés recommandent que des activités de création d'opportunités économiques, particulièrement pour les jeunes, soient mises en place afin de lutter contre les phénomènes de violence dans leurs quartiers respectifs.

C'est pour cela d'ailleurs que 5 projets communautaires de création d'opportunités économiques sont venus compléter les projets de plus grande envergure. Ces projets visent

⁴Association des Jeunes Femmes Actives du Sud (AJFAS) dont son siège est aux Cayes

entre autre la création de Groupes d'Intérêt économique (165 jeunes atteints) dans des secteurs de production porteurs⁵ et la création de mutuelles de solidarité dans 4 secteurs de la ville des Cayes (4 mutuelles créées pour chaque groupe de 15 personnes, dont 10 professionnels et 5 intéressés à apprendre le métier).

⊙ **Résultat prévu 2 : Augmentation de l'accès aux services de base pour les femmes et les filles victimes de violence et mobilisation des communautés contre la violence.**

➤ **RESULTAT OBTENU 2 :**

Sur la base d'un **mapping détaillé** des services de santé dans les villes du programme, la prise en charge médicale des victimes de violence sexuelle est améliorée grâce à la **formation du personnel de santé (244) et la provision d'intrants** dans des hôpitaux et centres de santé des villes cibles.

Une trentaine d'organisations de jeunes sont encadrées et formées sur les aspects de violence/panification familiale

5 centres d'écoute pour les femmes victimes de violence ont été renforcés et ont accompagné régulièrement des personnes victimes de violence depuis 2010. A date, plus de 2,200 femmes victimes de violence sous toutes ses formes ont été accompagnées. Par ailleurs, les centres d'écoute ont non seulement reçu un accompagnement de technique et de gestion, mais aussi de communication afin de faciliter et d'améliorer leur stratégie de communication pour sensibiliser les communautés alentours. Un guide pratique a été produit à cet effet par le PCCS et est disponible sur le site du PCCS en Haïti.

Un **système de référence local** pour les personnes victimes de violence a été initié pour chacune des villes du programme.

Le renforcement institutionnel et technique des coordonnatrices départementales du MCFDF sous-tend cet appui et permet une meilleure coordination et participation du MCFDF dans ces activités de prévention, prise en charge et collecte de données sur les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, concernant les activités de prévention, on peut noter les résultats suivants :

Plus de 14,500 jeunes de quartiers vulnérables des régions ciblées ont été sensibilisés contre la violence via l'art, le sport ou la formation.

12 radios communautaires ont été formées pour diffuser et animer des émissions pour la paix et un **réseau de communicateurs** contre la violence a été formé.

Des **modules de formation** ont été développés en partenariat avec les institutions nationales ou des organisations locales. Notamment, un module de formation avec le MJSAC sur la gestion et la résolution pacifique des conflits, un module de formation pour les enseignants sur la réduction de la violence et la résolution des conflits en milieu scolaire avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et de la Commission Nationale Haïtienne de Coopération avec l'UNESCO (CNHCU).

Une stratégie de **travail avec les jeunes hommes contre les violences faites aux femmes** est développée et appliquée (cf. les produits de connaissance du PCCS).

Des projets communautaires ont été montés afin d'encourager le dialogue intra et

⁵ Les secteurs sélectionnés répondent effectivement aux besoins de production identifiés et adaptés pour chacune des villes.

intercommunautaire en partenariat avec les Mairies et leurs représentants, et des projets de sensibilisation pour les jeunes, par les jeunes ont été menés.

Des activités de sensibilisation, comme les groupes de discussion, les conférences/débats, les émissions de radio ont été organisées régulièrement par les centres d'écoute pour prévenir la violence dans les communautés. De plus, les journées internationales relatives à la lutte contre la violence ont été marquées par des activités réalisées conjointement avec les leaders communautaires ou les élus locaux en vue de sensibiliser la population sur la lutte contre la violence basée sur le genre. Plus de **318,000 personnes** ont été sensibilisées au sein des communautés ciblées par le programme. Ensuite, **4657 personnes** ont pris part à des séances de formation sur les droits humains et la prévention de la violence de genre, dont 87 % sont des femmes.

Produit 2: Le renforcement des capacités nationales et des systèmes pour comprendre les causes et les dynamiques des crises et de la violence et formuler des réponses.

⊙ Résultat prévu 3 : Amélioration de la capacité du gouvernement national de formuler et de mettre en œuvre des réponses traitant des causes et dynamiques de violence

➤ RESULTAT OBTENU 3 :

En ce qui concerne l'Observatoire et les mécanismes de collecte de données sur la violence et la criminalité devant permettre l'amélioration de prises de décisions publiques dans ce domaine, les avancées et obstacles suivants peuvent être présentés :

- L'Observatoire national de la violence et de la criminalité a été détruit par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. L'Université d'Etat d'Haïti (UEH), qui accueille l'Observatoire depuis sa création en 2009 a perdu de nombreux cadres et étudiants ainsi que 9 de ses 11 édifices, fragilisant énormément son fonctionnement⁶. Ce n'est qu'en 2011 que l'Observatoire a pu reprendre ses activités de façon progressive.
- En termes de résultats, l'Observatoire dispose actuellement des données et produits suivants :
 - Un bureau et équipement fonctionnels au sein de l'UEH
 - Un guide méthodologique sur la collecte et l'analyse des données
 - Des données statistiques de la PNH (2012) et Hôpitaux (2012)
 - Deux enquêtes de victimisation coordonnées par l'ONAVC
- En 2012, devant la difficulté de l'observatoire à produire des données régulières, une mission technique internationale est venue faire un diagnostic des difficultés rencontrées.
- De cette mission est née la nécessité d'initier un accompagnement technique approfondi afin que l'Observatoire puisse construire des capacités lui permettant de coordonner l'harmonisation et les mécanismes de collecte des données des institutions en charge de produire ces données, telles que la PNH ou le secteur sante ainsi que la société civile.
- Cet accompagnement stratégique, qui a commencé au dernier trimestre de 2012, a permis d'obtenir les résultats suivants :
 - Un guide standard et adapté d'enregistrement des infractions
 - Une plateforme d'enregistrement des données officielles de la PNH (homicides et accidents de la route)

⁶ L'Observatoire a été établi initialement grâce a une contribution du Ministère des Affaires Etrangères de la Norvège.

- Un bulletin statistique de la PNH et de l'Observatoire sur les taux de criminalité dans le pays
- Un séminaire de formation pour la société civile et les autorités nationales (MCFDF, PNH, organisations de femmes et de droits humains
- Une assistance technique pour la production d'une étude sur les violences conjugales.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des Ministères, il n'a malheureusement pas été possible d'identifier la porte d'entrée qui nous permettrait d'avancer sur ce résultat de la façon dont il a été formulé.

Le tremblement de terre a durement affecté le gouvernement et les Ministères, que ce soit dans la perte de cadres importants ou dans la perte matérielle. Par ailleurs, cette crise sans précédent a monopolisé les institutions publiques et notamment le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ainsi que le bureau du Premier Ministre sur les urgences humanitaires, reléguant les activités que le programme avait prévu de faire à un second plan.

Le Fonds a néanmoins pu travailler au renforcement des capacités des Ministères en travaillant avec le MCFDF pour l'organisation de fora départementaux visant à comprendre les besoins des femmes dans chaque département du pays (notamment sur les questions de violences faites aux femmes et d'autonomisation économique) afin de constituer ses priorités en la matière, et le renforcement des directions départementales où se trouvent les villes cibles du programme conjoint.

Au niveau du MJSAC, partenaire du PCCS, l'appui s'est fait via un appui technique pour la préparation de modules de formation en gestion de conflits et de livrets de sensibilisation électorale afin d'informer les communautés vulnérables sur les processus électoraux ainsi que leurs droits et devoirs en tant que citoyen. Dans les deux cas, ce sont les agents de terrain du Ministères, les Agents Multiplicateurs de Changement (AMC) et les brigadiers civiques qui étaient ciblés car ils sont en contact direct avec les communautés vulnérables. A date, ces modules et livret sont en processus de validation par le Ministère.

Avec le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, le renforcement a été axé sur des formations expérimentales pour 288 enseignants concernant le guide élaboré pour la gestion des conflits en milieu scolaire à Ouanaminthe, Gonaïves, Cayes, Saint-Marc, Port-de Paix et Port-au-Prince.

En ce qui concerne l'Université d'Etat d'Haïti, un projet d'appui à la recherche a été mis sur pied par l'UNESCO et le PNUD pour promouvoir la recherche scientifique sur des thématiques liées à la violence et à la criminalité en Haïti. L'Université d'Etat d'Haïti, l'Université Notre Dame et l'Université Episcopale ont pris part à ce projet. Une vingtaine d'étudiants finissants au niveau master ou licence de ces Universités ont pu bénéficier de séminaires et de renforcement de capacités pour la production de leur mémoire de sortie.

◎ **Résultat 4 : Programme conjoint administré et suivi efficacement**

Concernant ce résultat, et de façon synthétique, il convient de mentionner que le Programme conjoint a convoqué régulièrement son Comité Directeur ainsi que son comité technique.

Des ateliers de planification stratégiques ont été organisés chaque année afin de préparer les plans de travail annuels.

Par ailleurs, des agents locaux ont été recrutés afin de faire le suivi et la coordination des activités sur le terrain, ce qui a permis de collecter des informations régulièrement et de coordonner certaines initiatives sur le terrain.

Une évaluation annuelle interne a également été effectuée.

b. De quelle façon pensez-vous que les compétences développées lors de la mise en place du programme conjoint ont favorisé les retombées de celui-ci ?

Le programme conjoint a basé sa stratégie sur un développement à deux niveaux : le niveau national, notamment au travers de l'établissement de l'Observatoire national de la violence et de la criminalité et au niveau communautaire.

Le développement des capacités d'acteurs locaux et communautaires clé est au cœur de l'approche du programme conjoint. Les compétences développées dans le cadre du programme sont à la fois techniques, pratiques et de gestion.

Le tableau ci-dessous décrit les retombées pour le programme par acteurs dont les compétences ont été développées

Type d'acteurs	Compétences développées	Retombées
Organisations communautaires dans le cadre du programme de subvention communautaire	8 organisations de base ont reçu : <ol style="list-style-type: none"> 1. Un accompagnement technique pour développer des propositions de projet 2. Un accompagnement pour la gestion administrative et financière des projets 3. Un rapport aux autorités locales facilité par l'équipe du PCCS 	<p>En termes de retombées, l'appui a permis aux acteurs de comprendre la nécessité de s'asseoir ensemble avec les leaders des quartiers vulnérables pour une meilleure compréhension des différentes manifestations de violence dans ces quartiers.</p> <p>Des groupes de dialogue/débat/informations sur la violence dans les quartiers sont créés et les informations tirées de ces débats sont rapportées aujourd'hui aux autorités locales en vue de prendre des mesures appropriées en termes de politique publique.</p> <p>Les organisations communautaires qui ont été accompagnées sont renforcées et peuvent formuler des propositions de projet pour leur communauté.</p>
Les organisations de jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les organisations de jeunes sont encadrées et formées sur les aspects de violence/panification familiale 	Les jeunes ont créé des réseaux (femmes entrepreneurs et communicateur contre la violence) et sont appuyés en vue de permettre leur statut légal
Les centres d'écoute pour les femmes et les filles victimes de violence : GADES, KOFANE, MOFAPNO, AFPROG, OFC	Les 5 centres d'écoute ont reçu : <ol style="list-style-type: none"> 1. Un accompagnement et des formations en administration et gestion 2. Un accompagnement technique (enregistrement des cas de violence, amélioration de la prise en charge des femmes et filles victimes de violence,...) 3. Des outils techniques et des formations leur permettant d'améliorer leurs capacités de sensibilisation au niveau des communautés 	<p>En termes de retombées, cet appui a permis de renforcer le système de référence local pour les femmes victimes de violence.</p> <p>Il a également permis aux organisations de base de femmes de mettre à la disposition de la communauté un espace respectant les normes de confidentialité pour faire l'accompagnement psychosocial des personnes victimes de violence.</p> <p>Il a aussi permis de renforcer les capacités des ressources communautaires sur les techniques d'écoute active, de gestion de projet et de communication pour la sensibilisation.</p>

<p>Observatoire national de la violence et de la criminalité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Les cadres de l'ONAVC sont renforcés : 2- Séminaire boîte à outil (Méthodologies les plus utilisées en matière de collecte et d'analyse de données) 3- Formation du personnel et des partenaires sur le logiciel spécialisé d'analyse statistique (SPSS) 4- Elaboration d'un Manuel de gestion humaine et de procédure administrative (Développement des outils comptables, administratif (statut règlements internes, etc) et programmation. 5- Création de mapping et de cartographie de la violence et de criminalité en Haïti 	<p>Le personnel de l'ONAVC et plus d'une dizaine de partenaires maîtrisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les techniques standard de collecte de données - les procédures d'administration et de passation des instruments de collecte - les méthodes d'analyses des données - Connaissances accrues du personnel et des cadres de la plateforme sur les techniques d'analyses des données (graphiques, croisement, comparaison...) - Les outils standards de collecte et d'analyse quantitative et qualitatives sont classifiés de façon exhaustive (indicateurs de base par thématiques et groupes, marche exploratoire, focus groupe, enquête d'autorévélation ou auto rapportée...) <p>ONAVC a la capacité et dispose sur la base des données recueillies de l'enquête de victimisation d'un mapping et cartographie de la violence en Haïte selon les normes et les standards</p>
<p>Commission Nationale de Haïti de Coopération avec l'UNESCO (CNHCU)</p>	<p>La Commission nationale de coopération avec l'UNESCO est renforcée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Formation des maîtres de l'école fondamentale à la compréhension des divers types et causes des conflits en milieu scolaire, pour une réduction et la prévention de la violence agie et subie à l'école. 2- Un module de formation réalisé en deux ouvrages complémentaires : un cadre théorique ; une collection de fiches pédagogiques. 	<p>Environ 140 écoles et institutions sont touchées par les séances de formation</p> <p>Les spécificités haïtiennes de ces conflits liées aux contextes socio-historique et culturel du pays sont identifiées.</p> <p>Les séances de formation, particulièrement les deux ateliers de Port-au-Prince (harmonisation et formation), ont été couvertes par la presse haïtienne (radio, télévision et journaux).</p> <p>Les coupures de presse traitant de la formation sont disponibles sur les liens suivants : http://www.lenouvelliste.com/article4.php?newsid=106490, http://lenouvelliste.com/article4.php?newsid=110544.</p>

- c. Expliquer comment les résultats directs du programme ont contribué à ses impacts sur la base des indicateurs de performance. Expliquer également les différences éventuelles entre les contributions prévues et celles qui ont été mises en place. Souligner tous les changements institutionnels et/ou comportementaux, en incluant le développement de compétences, observés parmi les bénéficiaires / titulaires de droits.

Les projets d'opportunités économiques considérés comme l'une des axes prioritaires du Programme, ont grandement contribué aux effets du PCCS sur la cohésion sociale et sur la

prévention de la violence.

Retombées/Effets	Opportunités économiques via HIMO	Opportunités économiques via l'employabilité	Opportunités économiques via l'entrepreneuriat
<p>Procuration des emplois et des revenus aux personnes vulnérables</p>	<p>1-Insertion au travail 2-Des revenus directs distribués qui sont dépensés en grande partie localement 3-Meilleure situation économique 4-<u>La construction et reconstruction d'infrastructures après le séisme</u> : -la contribution principale des projets HIMO est liée à l'amélioration de l'apparence de la ville -la perception qu'a la communauté d'avancer et de progresser.</p>	<p><u>1- Changements dans la qualification pour le travail</u> : La stratégie de placement comme expérience d'insertion au travail Première expérience de travail pour certains et une nouvelle opportunité pour les autres. Expérimenter ce volet pour le futur dans l'entreprise</p>	<p>Les bénéficiaires du projet jeunes femmes entrepreneurs ont réussi à créer leur micro entreprise et à la gérer. Réinvestissement des primes reçues dans le commerce pour les femmes entrepreneurs</p>
<p>Cohésion sociale</p>	<p>1-<u>Les occasions de travailler ensemble pour construire un « bien public tangible »</u> a créé des liens des participants avec leurs voisins via la « cohésion subjective » d'être « intégré » et des liens de solidarité. 2-<u>La stratégie de mise en place de ces interventions a favorisé le travail collectif</u> : Les projets ont été proposés par les communautés à travers les autorités locales (Mairie, bureau agricole, associations communautaires). 3-<u>Capital social</u> : Les bénéficiaires font partie d'une association ou d'une ONG de la communauté. 4-<u>L'appropriation de ces activités par la communauté</u> : la multiplication d'initiatives par les voisins pour maintenir et protéger les infrastructures construits - a permis de renouer le lien entre les communautés et les autorités locales 5- <u>Intégration sociale</u> : l'insertion productive des personnes handicapées influe sur la cohésion sociale, le sens d'appartenance, la reconnaissance de l'effort après s'être traduit dans sa capacité à obtenir des recettes et un certain bien-être.</p>	<p>1-Une bonne opportunité pour ces jeunes, 2-Auto estime – possibilité de projet de vie 3-L'apprentissage et le processus de formation apporté par le projet semble faciliter la transmission des savoirs ou des aptitudes directement nécessaires à l'exercice de l'emploi. 4-Faire connaître les méthodes de travail et les processus nécessaires pour réaliser une tâche précise.</p>	<p>les femmes entrepreneurs ont amélioré leur situation économique dans des conditions de grande fragilité et de risques d'échouer si elles ne reçoivent pas un appui à moyen terme.</p>
<p>Prévention de la violence</p>	<p><u>Résolution des conflits</u> : - A permis d'apaiser les tensions qui pouvaient parfois exister auparavant - la perception d'une plus grande sécurité dans le quartier et dans la ville. - Espaces non utilisables avant à cause des conditions d'insécurité, maintenant ce sont à nouveau des espaces pour l'interaction des communautés. - avant le tremblement de terre, il y avait plus de violence. Maintenant, la population perçoit que la sécurité dans leurs quartiers a « beaucoup améliorée ».</p>	<p>C'est une option importante car offre une « possibilité de contrôle des jeunes en vue de prévenir la violence juvénile</p>	<p>Garanti une stabilité dans les ménages et donc dans la ville Développe l'esprit entrepreneur en lieu et place de l'oisiveté</p>

- d. Qui sont les principaux bénéficiaires / titulaires de droit et de quelle façon se sont-ils impliqués dans l'exécution du programme conjoint ? Merci de ventiler selon la catégorie, de la façon la plus pertinente pour votre programme conjoint (par exemple, selon le genre, l'âge, etc.).

Le programme conjoint a travaillé avec les communautés vulnérables des villes sélectionnées.

Ces communautés ont d'abord été identifiées dans le document de projet et ont été revalides lors de rencontres avec les autorités locales dans chacune des villes.

Au sein de ces communautés, une attention spéciale a été accordée aux femmes et jeunes, sur les aspects de prévention, prise en charge des femmes et filles victimes de violence, et création d'opportunités économiques.

Femmes :

- Prise en charge des femmes victimes de violence
- Sensibilisation
- Prévention des violences, et notamment des violences conjugales
- Volet autonomisation économique des femmes et notamment des femmes vulnérables
 - o Championnat des jeunes femmes entrepreneures.
 - o Mise en place d'une activité génératrice de revenu avec un des centres d'écoute
 - o Installation d'un centre Kfou Biznis et d'un atelier de production au sein d'un centre de santé et d'appui aux femmes victimes de violence dans un quartier vulnérable de Port-au-Prince.
 - o Mise en place de groupes d'entraide au sein de deux centres d'écoute.

Jeunes :

Selon le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, les citoyens sont jeunes jusqu'à 34 ans en Haïti. Les jeunes ont été les bénéficiaires exclusifs des projets de placement, les bénéficiaires principaux des activités en entrepreneuriat tandis qu'au moins 30% des personnes recrutées sur les projets HIMO étaient des jeunes.

- Programme de création d'opportunités économiques :
 - o Projets HIMO
 - o Placements : les jeunes placés en entreprise pour obtenir une expérience professionnelle utile ont été placés sur la base de leurs compétences ils ont tous été formés avant ou pendant leur expérience professionnelle.
 - o Formations techniques : les jeunes qui ont été placés en 'on-the-job' training ont été sélectionnés sur la base de leur motivation dans les quartiers vulnérables. Ces jeunes ont reçu une formation depuis un maître formateur de l'entreprise dans laquelle ils ont été placés.
 - o Entrepreneuriat : en plus du championnat des jeunes femmes entrepreneures, d'autres activités telles que les groupes d'intérêt économique ont permis aux jeunes vulnérables non scolarisés de recevoir une formation dans des secteurs productifs (voir les fiches de projets communautaires).
- Acteurs / agents de paix dans les communautés
 - o Pairs éducateurs : les jeunes de quartiers difficiles qui sont formés sur les manifestations de la violence, les méfaits de l'usage de la drogue et des stupéfiants, et le rôle des jeunes hommes dans la prévention des violences faites aux femmes ; animent, à leur tour, des sessions d'éducation au profit de leurs pairs en milieu scolaire ou hors milieu scolaire.
 - o Artistes agents de la paix ou sensibilisateurs : un modèle d'éducation/sensibilisation à la prévention des conflits par le biais des artistes et sportifs (création artistique, championnat de football et de ping-pong) qui, d'une part, facilite l'adoption ou le maintien par les jeunes de comportements aptes à gérer les conflits et, d'autre part, permet la participation des jeunes à la cohésion sociale.

- Travail avec les radios communautaires : les radios communautaires et locales ont été impliquées dans le projet pour la diffusion de tous les messages destinés aux populations cibles des villes. Des animateurs et animatrices des dites radios ont bénéficié de formation leur permettant de comprendre la problématique de la violence et en vue d'un travail d'éducation populaire, de sensibilisation notamment pour les quartiers les plus défavorisés.
- Modules de formation avec le MJSAC : module en entrepreneuriat féminin, module sur la gestion pacifique des conflits et module de sensibilisation au processus électoral.

Les deux groupes (femmes et jeunes) ont été représentés lors des ateliers de concertations sur les priorités en termes de prévention pour chacune des villes cibles du programme afin que leur perspective soit prise en compte dans l'identification des besoins et des mesures à prendre pour réduire la violence dans leurs communautés.

Finalement, quelques activités ont été menées pour intégrer les personnes handicapées dans les aspects de création d'opportunités économiques.

- e. Décrire et évaluer de quelle manière le programme conjoint et ses partenaires de développement ont abordé les questions d'inégalité sociale, culturelle, politique et économique pendant la phase de mise en place du programme :
 - a. Dans quelle mesure les populations socialement exclues ont-elles été impliquées tout au long de ce programme ? Quelles compétences ont été mobilisées?
 - b. Le programme a-t-il contribué à renforcer le pouvoir de décision de groupes exclus et leur influence sur des politiques qui affectent leur vie ? Y a-t-il eu une amélioration dans la participation de ces groupes et le dialogue avec les gouvernements locaux ou nationaux en lien avec ces politiques ?
 - c. Le programme et ses partenaires de développement ont-ils consolidé l'organisation des citoyens et de groupes de la société civile afin que ceux-ci soient mieux placés pour défendre leurs droits ? Si oui, de quelle façon ? Merci de donner des exemples complets.
 - d. Dans quelle mesure le programme (que ce soit grâce à des interventions au niveau local ou national) a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie de groupes socialement exclus ?
- f. Décrire dans quelle mesure la contribution du programme conjoint s'applique aux catégories de résultats suivantes :
 - a. Déclaration de Paris
 - Renforcement des institutions gouvernementales nationales et locales
 - Implication des SCO et des citoyens
 - Alignement et harmonisation de l'aide
 - Mécanismes innovants de responsabilisation réciproque
 - b. Unité d'action
 - Rôle joué par le bureau du coordonnateur résident et synergies avec d'autres programmes conjoints du F-OMD

Le Bureau de coordination du RC a joué un rôle de contrôle de qualité (vérification et validation des rapports, participation aux ateliers de planification stratégique), et d'accompagnement des résultats du programme tout au long du projet. Le Bureau du RC a également parfois joué le rôle de facilitateur lors de discussions inter-agences et à assurer une certaine visibilité du PCCS via l'actualisation régulière de la page web du projet et au travers de la présentation des résultats du projet en réunion interagence.

Il convient de rappeler que le PCCS a été mené dans un contexte particulier. Tout d'abord, il est le seul à avoir été financé par le MDG-F en Haïti. De plus, les programmes conjoints mis en œuvre en Haïti durant la même période ont tous été dédiés à la reconstruction des zones affectées par le tremblement de terre et ont impliqué des sommes considérables. Si certaines interactions avec les autres projets interagence ont pu être facilitées (par exemple pour l'organisation et la mise en œuvre du championnat des jeunes femmes entrepreneures ou sur les activités de placement et d'installation de centres de

services aux chercheurs d'emploi et micro entrepreneurs), celles-ci sont demeurées ponctuelles car les zones d'intervention de ces projets différaient de celles du PCCS.

C'est pour cela également que la stratégie de plaidoyer du PCCS n'est pas sortie de l'échelle projet car d'une part, les OMD ne sont pas une ligne stratégique forte en Haïti à l'heure actuelle, mais aussi parce que le projet ne pouvait pas porter une stratégie que devait aller au-delà de ses propres activités.

- Innovations visant à l'harmonisation des procédures et des pratiques de gestion (justifier en quoi il s'agit d'innovations)
- Formulation, planification et gestion conjointement avec d'autres agences des Nations Unies

Même si le programme conjoint était mis en œuvre dans des zones où aucun autre programme conjoint n'était présent ou actif dans ses domaines d'intervention, de nombreuses synergies, avec d'autres projets des agences partenaires du programme conjoint ont pu être créées. D'ailleurs, la formulation et planification conjointe permet souvent de garantir une certaine pérennité des acquis (l'annexe 10 décrit plus en détails ces aspects).

On peut nommer par exemple les synergies entre le PCCS et le projet élections du PNUD en ce qui concerne la préparation du livret de sensibilisation

Des rencontres de partage d'information, de leçons apprises et de bonnes pratiques ont eu lieu avec la section de la réduction de la violence communautaire de la MINUSTAH.

Par ailleurs, le PCCS a été moteur dans l'organisation d'activités interagences lors de journées thématiques fortes pour le système des Nations Unies (21 novembre 2010 – journée internationale de la paix, 8 mars 2012- journée internationale de la femme)

Le PCCS a également travaillé en étroite relation avec le PVNU : certains membres de l'équipe étaient des VNU nationaux et internationaux et le PCCS a soutenu une petite activité d'engagement citoyen et de cohésion sociale en 2011.

III. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISSES

a- Compte-rendu des principales leçons apprises et des bonnes pratiques qui pourront faciliter la conception et l'exécution de futurs programmes conjoints.

LES LECONS APPRISSES DU PCCS:

En termes programmatiques :

- Les activités visant l'autonomisation économique des femmes vulnérables, et particulièrement des femmes victimes de violence requièrent un encadrement et un accompagnement en profondeur par des professionnels qualifiés. Le PCCS a tenté d'intégrer des femmes victimes de violence (venant des centres d'écoute) dans des projets à haute intensité de main d'œuvre du projet mais l'intégration de ces dernières a été difficile. Un compte-rendu sur les défis de cette initiative est disponible au projet. Par la suite, le PCCS a travaillé directement avec le centre d'écoute le plus établi dans le programme afin de développer une activité génératrice de revenus (confiserie) où des femmes vulnérables ayant été référées pourraient travailler. Cette activité n'ayant pu se terminer qu'à la fin du programme, nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer les effets à l'heure actuelle.
- La création d'une entité au sein d'une institution publique doit éviter de modifier les structures traditionnelles de gestion (des ressources humaines, financières ou matérielles). Dans le cadre de l'établissement de l'observatoire national de la violence et de la criminalité, un montage plus progressif de l'observatoire aurait favorisé une meilleure intégration de ce dernier dans l'Université d'Etat d'Haïti au lieu d'être perçu comme une entité séparée des autres.

- Définir de façon claire la théorie du changement des programmes et projets travaillant sur la thématique de réduction de la violence et la cohésion sociale. En effet, ces projets ayant tendance à chercher la modification de comportements individuels ou de groupes, la stratégie visant à faire cela doit être clairement établie et les activités à mettre en œuvre justifiées. En ayant cette théorie claire, les indicateurs visant à mesurer ces changements seront plus évidents à identifier et les changements plus facilement démontrables, ce qui est essentiel dans la démarche de mobilisation des bailleurs de fonds.
- Dans le cadre des activités locales et d'interaction entre les autorités et les organisations ou leaders communautaires, le renforcement des capacités et l'accompagnement des autorités locales sont tout aussi importants que le renforcement des capacités et l'accompagnement des organisations communautaires. Cette recommandation est ressortie de l'atelier de clôture du PCCS et des constats sur de l'Unité de coordination sur le terrain.

En termes de gestion et opérations:

- Organiser des réunions thématiques plutôt que générales car celles-ci permettent d'identifier plus facilement les synergies entre activités et définir des visions conjointes de mise en œuvre
- Etablir des programmes conjoints qui respectent les mandats des agences partenaires car cela limite les possibilités de tension interagence. Au contraire, dans le cadre du PCCS, cette interaction a été très positive même si la coordination sur le terrain et les limites de nos ressources opérationnelles n'ont pas toujours permis de concrétiser les décisions prises sur le terrain.
- Définir des processus et mécanismes qui permettent aux agences ayant le plus de capacité opérationnelle à appuyer des agences aux capacités de mise en œuvre plus réduite ou moins rapide.

En termes de suivi et évaluation :

- Assurer la bonne cohérence entre les indicateurs généraux du programme conjoint et les indicateurs établis dans le cadre de partenariats. En effet, la somme des actions menées par les partenaires devant contribuer à l'atteinte du résultat prévu, il est logique que les indicateurs des partenaires soient similaires à ceux du programme conjoint. Pour les projets communautaires, ces indicateurs ont été définis de concert avec l'officier en suivi et évaluation du PCCS, ce qui a permis une bonne concordance et un reportage amélioré.

LES BONNES PRATIQUES DU PCCS:

En termes programmatiques :

- Travailler avec les réseaux de volontaires (par exemple les scouts d'Haïti) et avec des organisations communautaires bien implantées dans les communautés ciblées tout en renforçant leurs capacités techniques et de gestion : que ce soit avec les Centres d'Ecoute ou les organisations de base ayant bénéficié des subventions communautaires, les résultats atteints sont de qualité et semblent respecter les dynamiques communautaires tout en garantissant un accès aux bénéficiaires recherchés.
- Travailler avec le secteur privé : en valorisant leur responsabilité sociale. Le travail effectué avec les chambres de commerce et d'industrie et directement avec les entreprises du secteur privé a montré qu'il s'agissait de changer progressivement les mentalités et notamment enlever les a priori sur les jeunes, et particulièrement sur les jeunes issus de quartiers difficiles. Ce travail en amont avec les CCI permet de sensibiliser au fur et à mesure un plus grand nombre d'entreprises sur leur responsabilité sociale et leur rôle dans la création d'opportunités économiques (tremplin pour les jeunes).
- Travailler la thématique de réduction de la violence et de la cohésion sociale de

façon intégrée. En effet, la réduction de la violence au niveau de communautés vulnérables mais peut-être aussi à un niveau plus élevé nécessite le renforcement du tissu social dans des pays comme Haïti, ou il n'y a pas eu de guerre civile, mais plutôt une transition démocratique maladroite et qui n'a pas permis à un bon processus de réconciliation de naître. Les terribles inégalités du pays jointes à la perception de dégradation des conditions de vie et la fragilisation croissante du sentiment d'appartenance à la nation haïtienne font des activités de cohésion sociale des activités pertinentes et nécessaires. Celles-ci sont le prolongement d'activités de stabilisation mais attaque plus en profondeur les facteurs de développement du pays.

En termes de gestion et opérations :

- Préparation et application d'un guide pour la gestion de projets de subventions communautaires et de formats adaptés pour les propositions de projets et les exigences de reportage des organisations communautaires

En termes de suivi et évaluation :

- Compléter les évaluations externes avec des évaluations internes, des entretiens avec les bénéficiaires et assurer de la présence d'agents de suivi et évaluation sur le terrain afin de garantir : a) le processus de sélection des bénéficiaires, b) la mise en œuvre des activités selon le cadre logique du projet accordé, c) collecter les données régulièrement pour assurer un suivi continu des activités et identifier les risques, opportunités et obstacles.

a. Signaler toute approche innovante de développement résultant de la mise en place du programme conjoint

Malgré les défis inhérents à ce résultat qui seront signalés par la suite, la mise en place des projets communautaires dans 4 des 5 villes cibles du programme conjoint a été faite via une approche innovante.

En effet, suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PCCS, il a été décidé que la préparation tardive des plans de réduction de la violence n'aurait du sens que si 1) on identifiait un dépositaire de ces plans, et 2) que ces plans se concrétisent en quelques activités. De ce constat est né le programme de subvention des projets communautaires.

Les aspects particulièrement innovants de cette activité mise en place vers la fin du programme sont les suivants :

- ✓ Des projets sont sélectionnés selon les priorités identifiées dans les diagnostics et stratégie d'intervention, eux-mêmes le résultat d'un processus consultatif
- ✓ Ces projets sont pour une large partie d'entre eux mis en œuvre par des organisations de base présentes dans les communautés, ce qui permet qu'elles soient connues des bénéficiaires (cela crée de la confiance mais aussi de l'accountability), et qu'elles connaissent très bien les dynamiques de chacune des communautés dans lesquelles elles interviennent. En Haïti, cette connaissance est cruciale pour s'assurer que les actions menées par les organisations ne viennent pas renforcer des réseaux d'influence négatifs sur la communauté (leaders communautaires violents, fausses associations,...)
- ✓ Afin que les Nations Unies puissent accorder des fonds à des organisations aux capacités de gestion réduites, un programme d'accompagnement a été monté via un partenaire en charge d'accompagner la gestion et l'administration des fonds. Cet organisme a appris à ces 8 organisations communautaires à mieux se structurer, à préparer des rapports narratifs et financiers de qualité, à organiser et soumettre de façon ordonnée les pièces justificatives,... ceci a permis que les rapports soumis aient été d'excellente qualité, envoyés dans les temps impartis et que le programme ait pu se concentrer sur la stratégie de mise en œuvre plutôt que sur les aspects administratifs qui auraient pu surgir. Finalement, cette approche a permis de

bâtir les capacités de ces organisations à mobiliser de nouveaux fonds pour leurs communautés.

- ✓ Les projets communautaires sont choisis sur la base de critères préétablis par le PCCS (afin qu'ils répondent aux exigences des résultats attendus) et au travers des comités locaux de sélection des projets communautaires présidés par les municipalités et incluant des représentants de Ministères (tels que MCFDF et MJSAC) ainsi qu'un représentant de la société civile. Même si les comités ont été montés ad hoc et risquent de disparaître à la clôture du projet, cette expérience a permis une interaction cadrée entre les autorités locales et les partenaires communautaires.
- b. Indiquer les difficultés majeures rencontrées au cours de l'exécution du programme, y compris les retards (s'il y en a eu)

i. Internes au programme conjoint

- L'inégale exécution des activités par les agences en 2010 a créé des disparités en termes de décaissement de la première tranche. Ceci a retardé la disponibilité de la deuxième tranche prévue pour 2011 et a paralysé ou ralenti les activités de plusieurs agences au deuxième trimestre 2011 ;
- L'inaccessibilité à des éléments d'informations sur la violence et la criminalité en 2010 et les faiblesses de l'Observatoire a retardé les premiers travaux permettant l'élaboration des plans locaux de prévention de la violence et de la criminalité dans les zones ciblées par le PC ;
- L'étendue géographique du programme a causé des problèmes de logistique dans la préparation, mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain.
- La difficulté de convoquer les différents organes ou contreparties du programme conjoint ensemble dans un même lieu de réunion: les agences partenaires ne connaissent pas nécessairement le problème à contacter et rencontrer leurs contreparties de façon régulière. En revanche, il est très complexe de mettre ensemble les différentes contreparties nationales du programme conjoint pour définir une stratégie conjointe, interdisciplinaire, interministérielle et coordonnée entre les niveaux local et central.
- L'absence d'une équipe locale régulière ou constante dans chacune des villes cibles a posé de nombreux problèmes de suivi et de mise en œuvre pour les agences des Nations Unies, mis à part pour OIM qui a une présence dans chacune de ces zones.
- La coordination des activités aux niveaux central et local demeure un défi car il faut trouver un juste milieu entre la meilleure coordination possible, la mise en œuvre rapide des activités, les priorités internes des agences partenaires et les capacités opérationnelles sur le terrain qui restent très limitées.
- La préparation des plans de réduction de la violence est un processus complexe avec des incidences politiques qui ne peut être réalisé aussi rapidement que prévu car il dépend de nombreuses analyses.
- Des taux d'exécution variables qui s'étaient améliorés en 2011 mais qui s'élargissent à nouveau en 2012 pour certaines agences.
- Le changement de points focaux au sein des agences partenaires a créé dans certains cas une certaine discontinuité dans la mise en œuvre des activités et dans la collaboration sur certaines activités données (au cours du dernier semestre 2012, 3 sur 5 agences partenaires ont changé de point focal)
- Les charges de travail importantes au sein de l'Unité d'Exécution qui est également en charge de la mise en œuvre du plus gros pilier du programme conjoint (pilier PNUD) sont à noter pour le second semestre 2012.
- Les problèmes de moyens opérationnels des agents de suivi et évaluation sur le terrain ont également eu pour conséquences de limiter leur capacité de suivi.

ii. Externes au programme conjoint

- Une période d'urgence ne facilite pas les actions de sensibilisation du programme conjoint qui portent sur la nécessité de prévenir et de gérer les situations de conflits et de violence/criminalité.
- Le contexte post-crise électorale de 2010 continue de mobiliser énormément les partenaires gouvernementaux et locaux.
- Sérieux retard en 2011 des partenaires nationaux et internationaux du programme conjoint dans la mise en œuvre de leurs activités : retard dans les mappings, analyses et diagnostics qui ont empêché la convocation selon le calendrier établi des ateliers pour la prévention de la violence et la mise en œuvre des activités de création d'opportunités économiques.
- Le changement de cartels au niveau de certaines municipalités (Les Cayes notamment) ont fragilisé les accords établis et engendre quelques difficultés de suivi.
- Le climat politique qui demeure complexe et volatile, et les manifestations populaires pour l'amélioration des conditions de vie qui se sont multipliées en 2011.
- Dans le cadre des projets de subvention communautaires une partie des recommandations des plans locaux de prévention de la violence, la capacité de plusieurs des partenaires sélectionnés par les comités locaux s'avère faible.

c. Principales mesures d'atténuation adoptées pour surmonter ces difficultés

- La multiplication des activités définies et mises en œuvre conjointement entre agences est également une pratique qui a renforcé l'approche intégrale du PC.
- Améliorer la mise en œuvre des activités et renforcer la cohésion entre les agences par la réalisation de réunions bilatérale et de coordination.
- Intensifier les visites d'observation et d'évaluation sur les avancées du PCCS vers les résultats attendus du PCCS.
- Recrutements de Volontaires des Nations Unies dans chacun des départements du PC. Les VNU sont en charge de cueillir les données judiciaires / hospitalières dans les villes cibles du programme conjoint afin de palier en partie le déficit de statistique au niveau des villes cibles du programme conjoint.
- Pour les Plans de prévention de la violence, l'Unité d'Exécution du Programme a dû faire un Mapping supplémentaire, définir un mécanisme de consultations communautaires additionnel afin de s'assurer que toutes les parties prenantes soient représentées.
- Au niveau de la gestion opérationnelle, le PNUD a parfois assumé des processus concertés sur lesquels d'autres agences ont contribué financièrement (partenariat avec URAMEL, activités de sensibilisation, préparation d'ateliers, etc).
- Les agents de suivi et évaluation seront responsables de maintenir des contacts très réguliers avec les municipalités afin d'assurer le suivi des projets communautaires, la continuité des engagements des mairies, et l'appropriation des plans de prévention de la violence.
- En ce qui concerne les projets communautaires, une organisation a été identifiée et recrutée pour donner un appui en termes de gestion et accompagnement des organisations de base, ce qui leur offrira des capacités renforcées en même temps qu'elles mettront en œuvre les projets.

d. Décrire et évaluer de quelle façon la fonction de suivi et d'évaluation a contribué à :

- a. L'amélioration de la gestion du programme et l'accomplissement des résultats de

développement

- Permettre le ciblage de la population des villes cibles par quartiers.
 - Préciser les cibles : désagréger les cibles liées aux bénéficiaires par sexe
 - Sélectionner des points focaux comme agents de suivi et comme responsable de coordination du Programme dans les villes cibles afin d'améliorer le suivi des activités et la gestion de la coordination dans les villes.
- b. L'amélioration de la transparence et de la responsabilisation réciproque
- Avec les agents de suivi les informations circulent plus rapidement auprès des partenaires locaux
 - le suivi des projets communautaires par un comité de suivi renforcé par les agents de suivi a permis de responsabiliser les mairies et de permettre l'appropriation des plans de prévention de la violence par le comité de suivi.
 - Instaurer une logique/stratégie de reddition de compte régulier dans la mise en œuvre des projets.
- c. L'amélioration des compétences et des processus nationaux de S&E et de collecte de données
- d. Dans quelle mesure le processus d'évaluation de mi-parcours a-t-il été utile pour le programme conjoint ?
- Réorientation de certaines activités et repositionnement du PCCS

La mission d'évaluation de mi-parcours a permis de comprendre que certains des objectifs du programme sont trop ambitieux dans un contexte généralisé de très faibles capacités, tant au niveau local que national.

Par exemple, au niveau national la coordination du PCCS a compris que la pérennisation de l'ONAVC en trois ans n'était tout simplement pas un objectif atteignable, surtout pour un programme dont la durée de vie initiale était de deux ans.

Le document initial du PCCS a également grandement surestimé les capacités des acteurs locaux, notamment des maires et des directions départementales. Ces dernières, en outre, n'étaient pas réellement identifiées comme partenaires clés dans le document de projet qui ne prévoyait donc pas de les appuyer, alors qu'elles se sont révélées en cours d'exécution être des acteurs importants, quoique sans moyens de fonctionnement.

L'évaluation a permis de comprendre que les difficultés opérationnelles des agences des Nations Unies à mettre en œuvre des activités dans cinq villes du pays dans lesquelles la plupart n'avait pas de relais local ont été sous-estimés. Les difficultés logistiques occasionnées par les grandes distances à parcourir, ou les difficultés de déplacement, entre les 5 villes et la capitale ont été sous-estimées. Ainsi, le manque de détails du document de projet s'agissant des aspects purement opérationnels et logistiques a pu ajouter aux difficultés initiales.

- A permis de prendre un certain recul par rapport aux activités réalisées

Grace à l'évaluation mi-parcours, l'équipe s'est posée la question de la pérennisation à moyen terme de certaines activités et la durée de vie du programme, très courte, ne permettait pas de s'assurer que toutes les activités initialement prévues puissent être correctement réalisées ou installées dans le temps, comme les activités de micro-finance ou celles des Centres d'écoute.

L'évaluation a permis aussi à l'équipe d'exécution du Programme que le document initial n'ait contenu que très peu de cibles quantifiées, notamment concernant le nombre attendu de bénéficiaires directs et indirects, ce qui rend difficile une appréciation des résultats obtenus. Dans une certaine mesure, l'évaluation a aussi mis en évidence que ce flou aura permis une grande flexibilité pour le choix des interventions, ce qui s'est avéré, au final, plutôt positif.

- A consolide certaines approches déjà mises en œuvre par le projet

e. Décrire et évaluer comment les fonctions de communication et de plaidoyer ont contribué à :

Il n'ya pas eu un réel plan de communication du PCCS sur l'ensemble de ses activités, mais certains aspects ont fait l'objet d'attentions particulières en termes de communication :

Utilisation de dates clés pour divulguer des informations importantes de sensibilisation contre la violence : 21 septembre 2010 : activité de sensibilisation avec les jeunes de concert avec la MINUSTAH, 25 novembre 2011 puis 2012 (large diffusion de bandes dessinées contre les violences faites aux femmes, diffusion des données des enquêtes de victimisation sur les femmes et activités communautaires de sensibilisation avec spots radios) et 8 mars 2012 (message sur les opportunités économiques des femmes et lancement du championnat des jeunes femmes entrepreneures).

- a. Renforcer la durabilité du programme conjoint
- b. Trouver de nouvelles opportunités permettant de reproduire le programme conjoint ou l'une de ses composantes, ou les porter à plus grande échelle
- c. Donner des informations aux bénéficiaires / titulaires de droit
 - Diffusion des résultats des enquêtes de victimisation lors des ateliers de concertation,
 - diffusion des diagnostics locaux au niveau des mairies concernées (4 mairies)
 - campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes (niveau communautaire)
- f. Merci de réaliser un compte-rendu détaillant la possibilité d'étendre le programme conjoint et/ou l'un de ces éléments
 - a. Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il évalué et systématisé les résultats de développement avec l'intention de les utiliser comme référence pour reproduire ou porter à plus grande échelle le programme conjoint ou l'un de ses éléments ?

Le programme conjoint, parce qu'il était sur des initiatives de développement et non de réponse à la crise humanitaire en 2010 (mises à part quelques activités ponctuelles dans les camps de déplacés), a pu mettre des activités en œuvre de façon pilote avant que d'autres programmes viennent développer leurs stratégies sur les apports concrets du programme.

Ceci est vrai pour les activités de création d'opportunités économiques mais aussi pour les thématiques de prévention de la violence et notamment de la violence faite aux femmes.

Concernant le volet de création d'opportunités économiques : le programme conjoint a initié des activités pilotes auprès du secteur privé au niveau du placement de jeunes en entreprises et de l'orientation et la formation des micro-entrepreneurs, via des chambres de commerce et d'industrie départementales ou directement.

Ceci a donné naissance à un programme plus large sur l'emploi au niveau du PNUD, et de nouvelles perspectives d'activités rémunératrices de revenus pour des personnes vulnérables pour OIM.

Au niveau du PNUD, une stratégie emploi a été définie avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI). Le concept de KfouBiznis est développé avec le Ministère et a été implanté de façon pilote dans deux CCI et un centre de santé et de prise en charge. Des modules de formation en employabilité et en gestion des ressources humaines ont été développés et sont en cours de validation auprès du Ministère de façon à standardiser les activités de placement de jeunes en entreprise.

De la même façon, le module de formation en entrepreneuriat féminin défini avec le MJSAC a servi de base à d'autres partenaires ayant formé des microentrepreneurs, l'idée étant d'aller progressivement vers des modules standardisés dans ces domaines. Le PNUD, dans son mandat et capacités de gestion des connaissances a facilité cet apprentissage.

Ainsi, les activités et produits de connaissance développés par le PCCS sont déjà repris dans des stratégies plus larges de création d'emplois et de dynamisation du secteur privé,

notamment les micros, petites et moyennes entreprises.

Au niveau de la thématique de prévention de la violence, une activité de modules de gestion des conflits en milieu scolaire a pris une envergure qui n'était pas prévue au départ. Cette thématique a été perçue par la Commission Nationale Haïtienne de Coopération avec l'UNESCO (CNHCU) (entité qui dépend du Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle), comme étant primordiale et dans le cadre de la révision des curricula qui se donne actuellement au Ministère, de nombreux cadres ont été sensibilisés sur cette thématique. L'incorporation de la gestion des conflits en milieu scolaire dans les curricula permettrait de garantir cet acquis dans une durée non négligeable.

De plus, le PCCS, dans le cadre de son appui technique aux projets communautaires liés à la sensibilisation contre la violence a développé un ensemble d'activités et de produits de connaissance visant à intégrer les jeunes hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ainsi, une étude préliminaire a donné lieu à un atelier de réflexion sur l'engagement des jeunes hommes contre les violences faites aux femmes (juin 2012), puis à la publication d'un recueil d'articles sur les identités et relations hommes femmes et la nécessité de travailler la violence de genre depuis cette perspective et enfin définir un module de sensibilisation sur les relations entre les hommes et les femmes, lequel module a été discuté avec un ensemble de partenaires travaillant dans le domaine. Ce module, ainsi que tous ceux ayant été développés au cours du programme conjoint sont disponible sur la page internet du PC, sur le site des Nations Unies en Haïti.

Une stratégie de pérennisation des acquis du PCCS a été établie et actualisée au cours du programme conjoint. Trois éléments principaux constituent la stratégie du PCCS en matière de retrait et maintien des résultats du PCCS.

- La gestion des connaissances et la diffusion des produits du PCCS selon trois grands blocs : prévention et sensibilisation contre la violence, création d'opportunités économiques et études/données sur la violence et la criminalité en Haïti.
- Le renforcement des capacités des acteurs de développement (leaders et organisations communautaires) selon des priorités identifiées conjointement et sur la base de leurs ressources déjà disponibles (extension, élargissement de leurs activités): apprentissage technique mais aussi dans la gestion de projet afin de pouvoir améliorer les capacités de mobilisation de ressources.
- Réseautage et capacité de plaidoyer : plusieurs réseaux ont été montés durant le programme, résultat des activités du PCCS. On peut noter le réseau des communicateurs contre la non-violence, l'association des jeunes femmes entrepreneures (AJFAS aux Cayes) issue du regroupement de championnes du concours des jeunes femmes entrepreneures. De plus, le travail de partenariats avec le MCFDF, le MJSAC et le MENFP (via la Commission nationale de coopération avec l'UNESCO) ont permis d'élaborer des manuels de formation et de sensibilisation sur la thématique de la violence qui seront diffusés tant au niveau local qu'au niveau national.

b. Le cas échéant, décrire un exemple entrepris de reproduction ou d'extension

- En ce qui concerne les possibilités de reproduction, la Commission Nationale de l'UNESCO va reproduire le modèle utilisé dans le Programme et organiser des formations sur la réduction des conflits en milieu scolaire pour les enseignants du Réseau des Ecoles Associées de l'UNESCO, en utilisant le matériel élaboré sur la gestion des conflits en milieu scolaire.

c. Décrire les stratégies de retrait du programme conjoint et évaluer dans quelle mesure elles ont renforcé la durabilité du programme conjoint

La stratégie de sortie du PCCS (Référence à l'annexe pertinente sur la stratégie de

pérennisation du Programme), pour ONAVC la stratégie est assurée grâce à un appui technique dès le début de 2012 pour son renforcement institutionnel notamment l'ONAVC a entamé la formalisation de son partenariat avec la Police Nationale d'Haïti et avec l'hôpital général et dispose d'une préfiguration de système d'information pour garantir la standardisation et l'enregistrement des données de la PNH.

Pour les Centres d'Ecoute un système de référence local de base pour les personnes victimes de violence est en place pour chacune des villes du programme. De plus, 4 fora régionaux sont appuyés pour la priorisation de la stratégie du MCFDF (priorités économiques et GBV).

Des produits de connaissance sont élaborés et sont vulgarisés sur le site de l'ONU et du PNUD (<http://www.onu-haiti.org/joint-programmes/conflict-prevention-and-social-cohesion/outils-de-formation-et-sensibilisation/>) en vue de permettre l'accès à des outils utiles sur la cohésion sociale, la violence et la criminalité en Haïti.

IV. SITUATION FINANCIERE DU PROGRAMME CONJOINT

a. Fournir un état financier final du programme conjoint dans les catégories suivantes :

1. Budget total approuvé 2. Budget total versé 3. Budget total engagé 4. Budget total décaissé

Agences	Budget Total Approuvé	Budget total versé	Budget total engagé	Budget Total décaissé	Remarques
PNUD	3,054.850.00	3,054.850.00	2,834 947.46	2,845 907.39	Dépenses totales 2010 jusqu'au 19 juin 2013
OIM	2,326.420.00	2,326.420.00	2,039 810.19	2, 146,353.87	Dépenses totales 2010 jusque mai 2013 à compléter
UNFPA	711,550.00	711,550.00	641,695.93	687,245.93	Dépenses totales 2010 jusqu'au 18 juin 2013
ONUFEMMES	540,350.00	540,350.00	389,034.34	424,564.34	Dépenses totales 2010 jusqu'a mai 2013 à compléter
UNESCO	367,010.00	367,010.00	333,237.92	354,846.66	Dépenses totales 2010 jusqu'au 18 juin 2013
Total	7,000.000.00	7,000.000.00	6,238,725.84	6,458,918.19	

b. Expliquer tout solde débiteur ou tout écart avec le budget d'origine

V. AUTRES COMMENTAIRES ET/OU INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Merci de se référer aux annexes ajoutées par la coordination du programme conjoint.

VI. CERTIFICATION DE LA FERMETURE DU PROJET

Par leurs signatures, les Agences des Nations Unies Participantes (ANUP) certifient que le projet a été achevé sur le plan opérationnel.

ANUP	NOM	TITRE	SIGNATURE	DATE

VII. ANNEXES

1. Liste de tous les documents / études produits par le programme conjoint
2. Liste des supports de communication créés par le programme conjoint
3. Compte-rendu de la réunion d'examen final du Comité de gestion du programme et du Comité directeur national
4. Rapport d'évaluation final
5. Cadre de S&E comprenant les valeurs finales des indicateurs mises à jour
6. Tableau récapitulatif des activités par ville
7. Compte-rendu de l'atelier des bonnes pratiques et leçons apprises du PCCS
8. Résumé des projets communautaires
9. Fiche synthétique des résultats du PCCS
10. Stratégie de pérennisation du PCCS
11. Justification des ajustements budgétaires du PCCS